

Améliorer ses connaissances

Vous souhaitez acquérir de nouvelles connaissances ? Une offre de cours diversifiée est regroupée dans un éventail. Seuls les cours qui sont susceptibles de vous aider concrètement à retrouver un emploi vous seront accordés. Fréquenter un cours bien ciblé, avec des professeurs qualifiés vous donne la possibilité d'améliorer vos connaissances et favorise ainsi votre réinsertion professionnelle.

Objectifs

Acquérir et/ou développer des connaissances indispensables à une réinsertion professionnelle rapide et durable dans différents domaines tels que : les techniques de recherche d'emploi, les langues, le perfectionnement commercial, la bureautique, l'informatique, les arts & métiers, etc.

Conditions de participation

Être au chômage ou menacé(e) de perdre son emploi à courte échéance **et**
Être au bénéfice des prestations de l'assurance-chômage autorisant le financement d'un cours.

En outre la mesure doit viser une amélioration de votre aptitude au placement, en fonction de votre situation personnelle, de vos compétences et intérêts et des exigences du marché du travail.

Sur la base d'un bilan (professionnel et personnel), votre conseiller ORP choisira avec vous, le cours le mieux adapté.

Partenaires

Les cours sont organisés auprès d'instituts agréés par le Service de l'emploi. Ce dernier sélectionne les organismes sur la base de critères de qualité et procède ensuite à des contrôles permanents. Il s'assure également de disposer d'une offre susceptible de couvrir une grande partie des besoins des demandeurs d'emploi.

Pour prendre connaissance de l'étendue de cette offre, un éventail de descriptifs de cours par domaine présentant les objectifs pédagogiques et les contenus relatifs à chaque mesure est à votre disposition dans les différents ORP.

Aspects financiers

Si la mesure est justifiée et si vous remplissez les conditions définies, l'assurance-chômage finance l'écolage de ces cours.

De plus, les frais de déplacement et de repas peuvent également être pris en charge par l'assurance-chômage, sur décision de l'ORP.

Durée

Variable selon le cours choisi.

Particularités

Un cours "sur mesure", dispensé par un organisateur reconnu, peut vous être octroyé, si aucune des mesures déjà agréées ne correspond à votre besoin en matière d'acquisition de connaissances professionnelles.

Pour en savoir plus...

Votre conseiller [ORP](#) est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Après analyse de votre situation personnelle, il vous conseillera les mesures les mieux adaptées à vos besoins et examinera, en particulier, votre droit à suivre un cours.